

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

MONTHAULT

Plan Local d'Urbanisme

5 - Règlement graphique
Plan de zonage

PLU initial approuvé le 9 décembre 2008

Modification simplifiée n°1 :
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal n° en date du

Le Maire,

PLANIS

Aménagement - Environnement - Urbanisme
46, Boulevard Jean Jaurès
35 300 FOUGÈRES
Email : planis56@wanadoo.fr
Tél : 02 99 17 06 68
Fax : 02 99 94 30 79

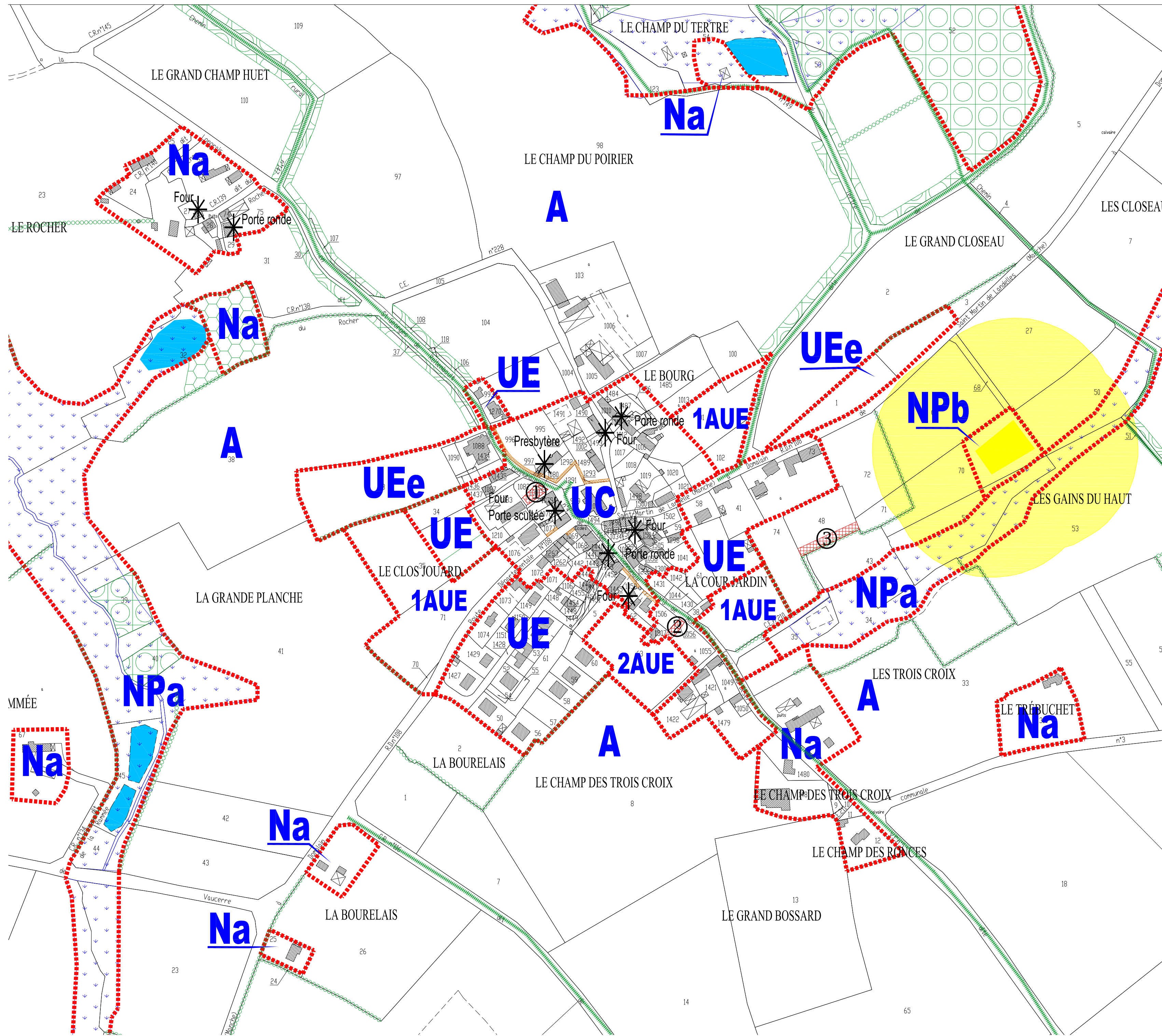
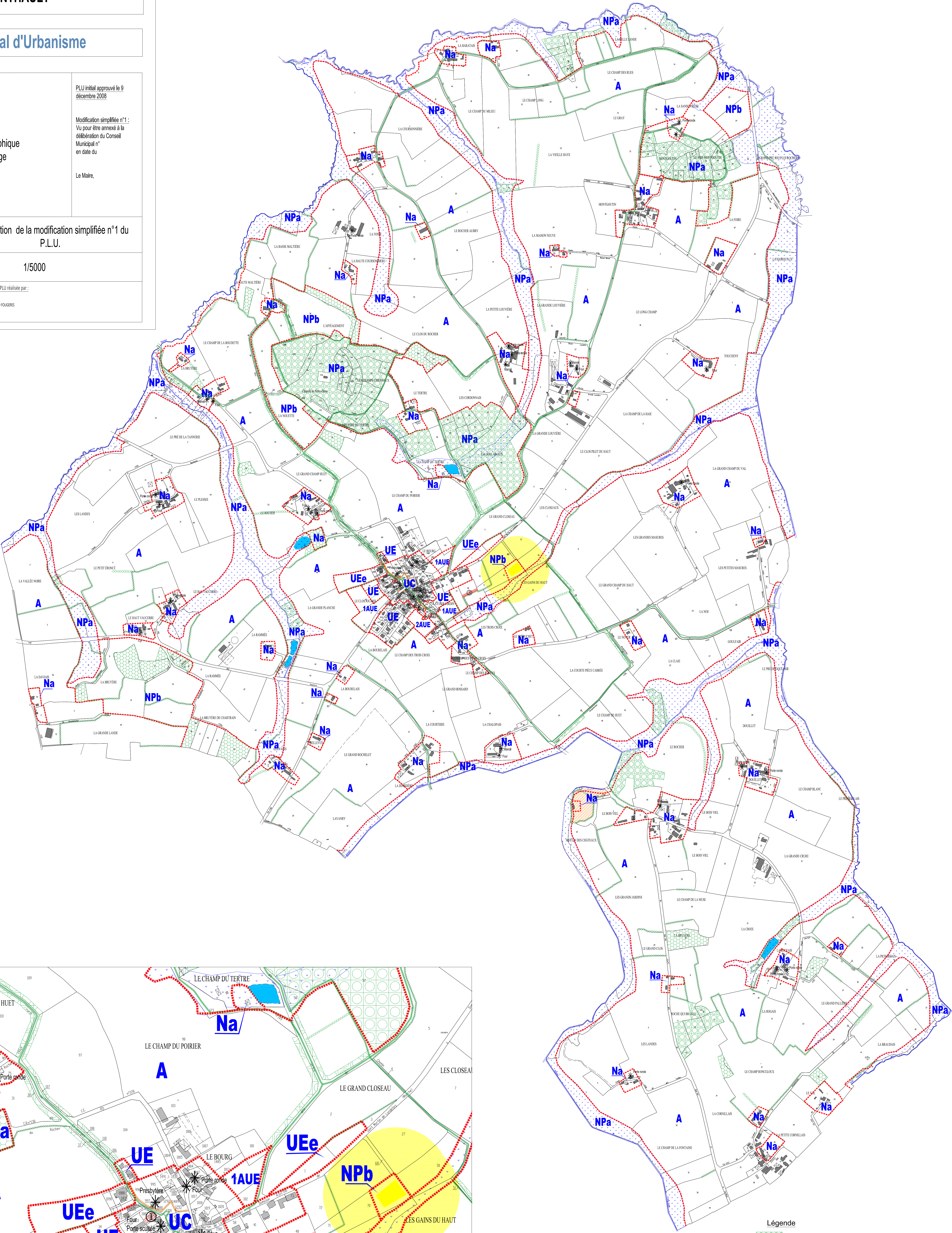
urba
cabinet d'urbanisme

Approbation de la modification simplifiée n°1 du P.L.U.

1/5000

Modification simplifiée n°1 du PLU réalisée par :

Cabinet URBA
20, Rue des Fontaines - BP 30149 - 35006 FOUGÈRES
09 83 54 41 55
cabinet@urba.fr



Légende

- Espace boisé classé
- Espace boisé d'intérêt paysager et écologique d'une surface < 1 hectare inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme.
- Alignement remarquable d'arbres d'intérêt paysager et haie bocagère avec talus et fossé protégés ou à créer (sauf accès existant ou à créer) inscrits au plan en simple repérage en application de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.
- Patrimoine bâti protégé inscrit en simple repérage en application de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Mur remarquable d'intérêt paysager inscrit au plan en simple repérage en application de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.
- Chemins pédestres et équestres à conserver inscrits au plan en simple repérage en application de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine archéologique
- Zone humide
- Emplacement réservé
- Station d'épuration et sa zone non aedificandi (100 mètres) applicable aux constructions à usage d'habitation

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie (en ha)
①	Espace de départ des chemins de randonnée	Commune	0,02
②	Création de voirie	Commune	0,015
③	Création d'une liaison piétonne	Commune	0,05